

CALENDRIER DU MOUVEMENT 1er DEGRE
DDEC 14
RENTREE 2020

DATES	Personnes ou instances concernées	ETAPES
19/12/2019	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE) à l'UREC	Harmonisation des calendriers
7/02/2020	Enseignants souhaitant participer au mouvement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer son chef d'établissement de sa volonté de participer au mouvement de l'emploi ou de demander un temps partiel. ➤ Remettre à son chef d'établissement les documents utiles au mouvement (calcul d'ancienneté, à demander à la DPEP, diverses pièces justificatives*) pour transmission au président de la CDE sous couvert du chef d'établissement.
5/03/2020 <i>Date limite</i>	<p align="center">Chef d'établissement</p> Envoi à la DDEC uniquement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des postes vacants ou susceptibles de l'être (<i>Annexe 1 de la circulaire d'organisation du mouvement de l'enseignement catholique du calvados</i>) ➤ Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire (Procès-verbal de perte d'emploi) ➤ Envoi des justificatifs (calcul d'ancienneté et autres documents utiles) fournis par les enseignants.
9/03/2020 <i>Date limite</i>	<p align="center">Chef d'établissement</p> Envoi à la DPEP et DDEC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire (Annexe 3) ➤ Déclaration des postes vacants ou susceptibles de l'être (<i>Annexe 2</i>)
9/03/2020 17h00	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE) à l'UREC	Réservation des berceaux et répartition des lieux de stages
11/03/2020 10h00	Commission de l'emploi (CDE)	Codifications
26/03/2020 <i>Date limite</i>	<p align="center">Chef d'établissement</p> Pour affichage dans l'établissement	Publication des listes des postes vacants ou susceptibles de l'être pour affichage dans les établissements
30/04/2020 <i>Date limite de réception</i>	<p align="center">Les enseignants souhaitant participer au mouvement</p> Pour envoi aux Chefs d'établissement des établissements dans lesquels ils postulent.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de candidature (document fourni par la DPEP)

30/04/2020 <i>Date limite de réception</i>	Les enseignants souhaitant participer au mouvement Pour envoi à la DPEP et à la DDEC	✓ Fiche récapitulative des vœux (document fourni par la DPEP).
30/04/2020 Date limite de réception	Les chefs d'établissement Pour envoi à la DDEC	1 exemplaire de chacune des candidatures reçues + accusé de réception
<i>Pour le bon déroulement de la commission de l'emploi, les enseignants qui ne souhaitent pas poursuivre leur demande de mise au mouvement en informeront le secrétariat de la DDEC par mail.</i>		
11/05/2020 17h45	Commission de l'emploi Pour envoi aux chefs d'établissement d'accueil	Propositions pour nomination
18/05/2020 17h45	Commission de l'emploi pour envoi aux chefs d'établissement d'accueil	Propositions pour nomination
28/05/2020 17h45	Commission de l'emploi pour envoi aux chefs d'établissement d'accueil	Propositions pour nomination
Chaque proposition est renvoyée, avec avis, par le chef d'établissement à la DDEC par retour de mail.		
2/06/2020 15h00	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE)	
5/06/2020 <i>Date limite de réception</i>	Le chef d'établissement d'accueil Pour envoi à la DPEP	1 exemplaire de chacune des candidatures reçues, avec son avis.
24 juin 2020	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
1/07/ 2020 10h00	CDE	Propositions pour nomination des stagiaires et nouveaux titulaires sous réserve des validations des stagiaires et des résultats au concours
24/08/2020 14h00	CDE	Proposition pour nomination concours et positionnement suppléants à l'année (si besoin)
25/08/2020	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	

*pièces justificatives : voir **circulaire d'organisation du mouvement de l'enseignement catholique du Calvados** p. 5

Adresses utiles : **DDEC :** secretariat.ddec14@urecbn.org
DPEP: dpep@ac-caen.fr

- Niveau établissement (chef d'établissement et enseignants)
- Niveau diocésain (CDE)
- Niveau Académique : - IACCDE- CCMI